



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE (COSUMAF)

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) porte à la connaissance du public, des acteurs et intervenants du secteur financier de la CEMAC qu'elle a été saisie d'une réclamation émanant d'une société de bourse dûment agréée, se plaignant de ne pouvoir librement exercer, au Cameroun, les diligences traditionnelles préparatoires au lancement d'une opération d'appel public à l'épargne sur le marché financier de l'Afrique Centrale, opération pour laquelle elle a reçu un mandat émanant d'un émetteur de la sous-région de la CEMAC. Ces diligences préalables consistent dans l'engagement de pourparlers visant d'une part à recueillir des pré-placements ou engagements de souscription auprès de certains investisseurs et, d'autre part, à la pré-constitution d'un syndicat de placement avec d'autres intermédiaires de marché, y compris des établissements bancaires agréés.

La COSUMAF rappelle que conformément aux dispositions de **l'article 31 de la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et de l'Acte Additionnel au Traité de la CEMAC du 8 décembre 2001** qui la crée, **la régulation, la tutelle et le contrôle des opérations d'appel public à l'épargne réalisées sur le territoire des six (6) pays membres de la CEMAC relèvent de sa compétence exclusive.**

La COSUMAF rappelle également que les intermédiaires dûment agréés en qualité de sociétés de bourse sont habilités à fournir des services d'investissement comprenant notamment l'assistance des émetteurs dans le cadre d'opérations d'appel public à l'épargne. A ce titre, ces intermédiaires sont liés par une obligation de moyens qui les engage à faire toutes les diligences nécessaires pour assurer la réussite des opérations pour lesquelles ils sont mandatés, ce qui, en conformité avec la réglementation, les oblige à entreprendre des diligences préalables de pré-placement et de pré-constitution de syndicats de placement.

La COSUMAF rappelle enfin que les intermédiaires de plein exercice, seuls habilités à fournir tous services d'investissements sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale et donc sur le territoire des six (6) pays de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) sont les suivants :

Intermédiaires de Marché dûment agréés par la COSUMAF au 27 septembre 2017 :

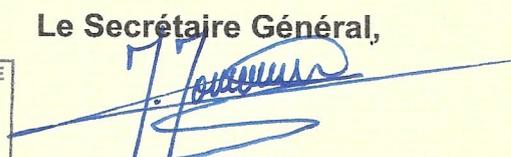
Acteurs de Marché agréés	Statut	N° Agrément COSUMAF	DIRIGEANTS	COORDONNEES
BGFI BOURSE	Société de bourse	MFAC-SB-002/2006	M. Léandre BOUANZA MOMBO	1295 Boulevard de l'Indépendance B.P 2253 - Libreville (GABON)
EDC Investment Corporation	Société de bourse	MFAC-SB-003/2007	Mme Noëlle KOULO NGAMBY	Immeuble ACTIVA, 2ème étage Rue Prince de Galles, AKWA B.P 15385, Douala (Cameroun)
FINANCIA CAPITAL	Société de bourse	MFAC-SB-004/2011	M. Serge Yanic NANA	316, Rue Victoria B.P 4593 - Bonanjo, Douala (Cameroun)
AFRILAND FIRST BANK	Teneur de compte	I-MFAC-01/2015	M. Alphonse NAFACK	Place de l'Indépendance B.P 11834 - Yaoundé (Cameroun)
Attijari Securities Central Africa (ASCA)	Société de bourse	MFAC-SB-01/2016	M. Naoufal BENSALAH	530 rue du Roi George P.O. Box 300, Douala République du CAMEROUN
LA FINANCIERE SA	Société de bourse	MFAC-SB-01/2013	M. Innocent DIMI	Avenue Amilcar Cabral, Centre - Ville – Brazzaville (Congo) Tél. (+242) 05 311 81 86 contact@lafinanciere-congo.com
LCB CAPITAL SA	Société de bourse	MFAC-SB-01/2015	M. Fernand GABOUMBA MOUKENGUE	3, Avenue Charles de Gaulle BP : 811 - Pointe Noire (République du CONGO) Tél : +242 053101135
CBT – BOURSE SA	Société de bourse	MFAC-SB-02/2016	M. Bertrand TOGNIA	Avenue Maldom Bada Abbas B.P : 19 N'Djamena République du Tchad
Corridor Asset Management	Société de gestion de portefeuille	MFAC-SGP-01/2015	M. Thystère MAYANITH	Tour Arc, 2 ^{ème} étage, Avenue du Camp – Centre Ville – Brazzaville – Congo Tél. (242) 06 463 13 13/ 04 468 22 22 contact@corridoram-congo.cg internet :www.corridoram-congo.cg
Attijari Asset Management	Société de gestion de portefeuille	MFAC-SGP-01/2016	M. Naoufal BENSALAH	530 rue du Roi George P.O. Box 300, Douala République du CAMEROUN

Fait à Libreville, le 27 septembre 2017

Pour le Président de la COSUMAF,

Le Secrétaire Général,

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE
Tél.: +241 01.74.75.91
B.P. 1724 Libreville - GABON


Marcel ONDELE